

### Les enjeux de la formation et l'examen moto

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une motocyclette est souvent, utile comme loisirs mais aussi pour éviter la circulation dense. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les 2 roues représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur diplômé, enseignant de la conduite et de la sécurité routière, saura vous guider.

Cette formation est organisée en deux parties : La formation théorique, axée sur l'apprentissage des 10 thèmes et la formation pratique. Seulement si l'examen déjà passé auparavant a expiré (dans un délais de 5 ans après l'obtention du dernier permis).

Persuadés que ces deux parties sont, nous proposons une formation en parallèle, à savoir une combinaison judicieuse des cours théoriques et pratiques.

#### La formation théorique :

Elle est axée sur les 10 thèmes suivants :

- La circulation routière (panneaux, intersections, circuler, croiser et dépasser, stationner ou s'arrêter)
- Le conducteur (conduire, défaillances du conducteur)
- La route (nuit et intempéries, autoroute, zones dangereuses)
- Les autres usagers (partage de la route)
- Les notions diverses (documents administratifs, chargement et passagers, infractions)
- Les premiers secours (protéger, alerter et secourir)
- Prendre et quitter son véhicule (s'installer au poste de conduite)
- La mécanique et les équipements (entretien et dépannage)
- La sécurité du passager et du véhicule (installation des passagers, nouveaux équipements)
- L'environnement (éco-mobilité et éco-conduite)

Les thèmes seront traités au cours des stages encadrés par un enseignant. Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement dispensés. L'établissement propose des entraînements réguliers sur tablette, dans les mêmes conditions qu'à l'examen.



### **L'examen théorique**

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas dépasser les 5 fautes. Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€ dont l'auto-école LAVALETTE vous fournis les éléments pour votre réservation (NEPH, site, explications.etc)...

Le résultat est connu par mail dans la journée doit être communiqué à votre auto-école dans la foulée par mail [ae.lavalette38@gmail.com](mailto:ae.lavalette38@gmail.com) .

### **La formation pratique 2 roues:**

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun le REMC et dispensent leur cours de manière à valider les 4 compétences globales :

Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales

Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité

Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes

Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

La formation se déroule en 2 parties:

-Entraînement hors circulation:

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite

Maîtriser le maniement de la moto à vitesse plus élevée hors circulation

-Entraînement en circulation:

Appréhender la route et circuler dans les conditions normales

Circuler dans les des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

## **L'examen pratique :**

Un enseignant de la sécurité routière attitré sera présent en examen dans le véhicule qui vous suivra afin d'éviter tous litiges entre le candidat et l'expert si litiges il y a.

L'expert valide cette formation par une évaluation des compétences une première fois sur les épreuves hors circulation. Vous aurez obligatoirement à:

- déplacer la moto sans l'aide du moteur et vérifier différents éléments de la moto
- exécuter un parcours à allure réduite
- réaliser un freinage à allure plus élevée
- réaliser un évitement à la même allure
- finir par une interrogation orale sur les risques de la conduite d'une moto

Et en second plan, après validation de l'épreuve hors circulation, une mise à l'épreuve en circulation d'une durée de 30 minutes dont une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes et 5 minutes de conduite autonome. Vous aurez à:

- connaître et maîtriser votre véhicule
- appréhender la route
- partager la route avec les autres usagers

L'expert évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.